

carte  
**ACCÈS**  
SAGUENAY

LE GUIDE  
DE L'ABONNEMENT

# LE GUIDE DE L'ABONNEMENT



## LES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

### Renouvellement de l'abonnement

Au moment de l'échéance, il suffit de présenter sa carte d'abonné, une pièce d'identité et une preuve de résidence valides à un comptoir de prêt.

### Carte perdue ou volée

La personne qui perd sa Carte Accès Saguenay doit aviser immédiatement les bibliothèques de Saguenay. Pour faire remplacer sa carte, elle devra se présenter à une des cinq succursales avec une preuve d'identité. Des frais de 3 \$ seront exigés pour remplacer une carte perdue.

### Changement d'adresse

L'abonné qui change d'adresse doit se présenter à une bibliothèque de Saguenay avec une pièce d'identité et une preuve de résidence valides.

### Responsabilité de l'abonné

L'abonné est responsable de sa Carte Accès Saguenay et de l'usage qu'il en fait. En signant le registre, il accepte de se conformer aux politiques, aux règlements, aux procédures et au code des responsabilités des usagers du réseau des bibliothèques de Saguenay. L'abonné s'engage à rapporter les documents empruntés et à payer les amendes et les frais de remplacement des documents perdus ou endommagés.

## EN SAVOIR PLUS

Vous trouverez tous les renseignements sur la Carte Accès Saguenay et le réseau des bibliothèques de Saguenay à l'adresse [bibliotheques.saguenay.ca](http://bibliotheques.saguenay.ca). Vous pouvez également joindre le 418 698-5350.



ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE SAGUENAY

**Saguenay**  
un service du citoyen

Culture  
et Communications  
Québec

## QU'EST-CE QUE C'EST?

La Carte Accès Saguenay, c'est un outil unique qui vous permet d'accéder à tous les services des bibliothèques de Saguenay et aux multiples activités de loisirs organisées par la Ville de Saguenay. Essentielle pour s'inscrire et bénéficier de l'offre de loisirs de la municipalité, la Carte Accès Saguenay est gratuite pour tous les citoyens. De plus, plusieurs institutions culturelles offrent des promotions exclusives aux détenteurs de la carte<sup>1</sup>.

# LA CARTE ACCÈS SAGUENAY, INCONTOURNABLE ET ESSENTIELLE!

<sup>1</sup>Consultez la liste des promotions sur le site Internet à l'adresse [bibliotheques.saguenay.ca](http://bibliotheques.saguenay.ca).

# S'ABONNER À LA CARTE ACCÈS SAGUENAY, C'EST S'OUVRIRE LES PORTES SUR :

- Un demi-million de documents en français et en anglais que vous pouvez emprunter ou consulter dans une de nos cinq bibliothèques<sup>2</sup> : livres sur tous les sujets, romans, disques compacts musicaux, livres audio, partitions, films, documentaires, revues, journaux, livres numériques, ainsi qu'une collection multilingue;
- Des services d'information et de référence sur place et à distance, ainsi que des conseils de lecture;

<sup>2</sup>Les succursales de Chicoutimi, Arvida, Kénogami, Jonquière et La Baie font partie du réseau des bibliothèques de Saguenay.

bibliothèques



- Des postes informatiques branchés sur Internet et un réseau sans fil haute vitesse dans les cinq succursales du réseau;
- Des prêts d'ordinateurs portables, de tablettes électroniques, de jeux vidéo, l'accès à des salles de réunion (parfois équipées d'équipements audiovisuels et de la vidéoconférence)<sup>3</sup>;
- L'inscription en ligne ou en personne aux activités de loisirs offertes par la Ville de Saguenay.

<sup>3</sup>Dans certaines succursales seulement.

## QUI PEUT S'ABONNER?

Toute personne qui réside sur le territoire de la ville de Saguenay ou qui paie un compte de taxes à la municipalité peut s'abonner gratuitement à la Carte Accès Saguenay. L'abonnement est d'une durée de deux ans.

**Adultes et adolescents /** Pour s'abonner, les adultes et les adolescents de 13 ans et plus doivent se présenter aux comptoirs de prêt des bibliothèques de Saguenay avec une preuve de résidence ainsi qu'une pièce d'identité. De plus, l'abonné doit signer le registre et assumer la responsabilité de l'abonnement.

**Jeunes /** Pour s'abonner, les jeunes de 12 ans et moins doivent se présenter aux comptoirs de prêt des bibliothèques de Saguenay avec un de leurs parents ou tuteurs, lequel signera le registre et assumera la responsabilité de l'abonnement. L'adulte responsable doit présenter une preuve de résidence ainsi qu'une pièce d'identité de l'enfant. L'abonnement jeunesse donne accès aux collections et à tous les services offerts à l'exception de la collection de bandes dessinées pour adultes.

**Non résidents /** Les personnes qui ne résident pas sur le territoire de la ville de Saguenay peuvent s'abonner pour une période de 2 ans en payant des frais d'adhésion de 50 \$ par personne.

**Résidents temporaires /** Les personnes résidant sur le territoire de la ville de Saguenay pour une période minimum de cinq semaines (étudiants internationaux, écoles de langue, etc.) peuvent s'abonner gratuitement à l'ensemble des services et recevoir leur carte d'abonné. Elles doivent présenter une pièce d'identité ainsi qu'une preuve de résidence, valides (voir la liste ci-dessous).

**Collectivités /** Tout organisme sans but lucratif, institution à caractère éducatif, compagnie, société ou entreprise peut s'abonner au réseau des bibliothèques de Saguenay et désigner des représentants qui bénéficieront de ses services et de ses collections.

**Personnes en hébergement /** Les personnes qui résident temporairement dans un centre d'hébergement peuvent bénéficier des services du réseau des bibliothèques de Saguenay selon certaines modalités (tous les renseignements sont disponibles à [bibliotheques.saguenay.ca](http://bibliotheques.saguenay.ca) ou aux différents comptoirs de prêt).

**Membres privilégiés résidents /** Les personnes à mobilité réduite résidant à Saguenay peuvent faire la demande afin de se prévaloir d'un statut de membre privilégié. Aucune amende ne sera réclamée pour les documents empruntés par ces usagers. Ils doivent cependant s'assurer de renouveler leurs prêts<sup>4</sup>.

**Étudiants et membres de 65 ans et plus /** Les étudiants à temps plein et les membres âgés de 65 ans et plus peuvent se procurer une Carte Accès Saguenay « Étudiant » ou « 65 ans et plus » qui leur accorde un rabais de 25 % sur le coût régulier sur certaines activités de loisirs et sur certaines cartes de membre offertes par la Ville de Saguenay.

<sup>4</sup>Négliger de renouveler pourrait entraîner la perte du statut de membre privilégié.

## LE COÛT DE L'ABONNEMENT À LA CARTE ACCÈS SAGUENAY

RÉSIDENTS	Individuel	Gratuit
	Collectivité	Gratuit
NON RÉSIDENTS	Individuel	50 \$ par deux ans
	Collectivité	100 \$ par deux ans

## COMMENT S'ABONNER?

Il suffit de vous présenter dans un comptoir de prêt d'une des cinq succursales du réseau des bibliothèques de Saguenay avec une pièce d'identité et une preuve de résidence valides. Les preuves acceptées les plus courantes sont les suivantes<sup>5</sup> :

### Pièces d'identité

- Permis de conduire
- Carte d'assurance maladie
- Passeport
- Certificat de citoyenneté ou carte de résident permanent
- Carte d'un établissement d'enseignement

### Preuves de résidence (avec adresse)

- Permis de conduire
- Compte de taxes
- Document officiel d'une institution bancaire ou de crédit datant de moins de six mois
- Compte de service public (ex. : électricité, gaz, téléphone, Internet) datant de moins de six mois
- Document officiel d'un établissement d'enseignement

<sup>5</sup>La liste complète des preuves acceptées et les modalités précises d'abonnement sont disponibles en ligne à [bibliotheques.saguenay.ca](http://bibliotheques.saguenay.ca).